

MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 septembre 2020.

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

Présents tous les membres, sauf Mme CHANOIR Nathalie (absente excusée)

Convocation du 27 août 2020.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme STIEFEL Martine.

1. Approbation du compte rendu du 10 juillet 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents, sauf M. EBERLIN Christian - absent lors de la séance.

2. Révision du loyer – logement 6 rue du Moulin

Mme le Maire informe les élus que la révision du loyer se fait annuellement au 1^{er} juillet et conformément à l'indice de référence des loyers de l'INSEE (4^{ème} trimestre).

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à la révision du loyer.
Il s'élève dorénavant à 374.77 € par mois.

3. Affaire de personnel/modification de la durée hebdomadaire de travail de Mme MUTTRAY Céline

Mme le Maire informe les élus de la démission de Mme MUTTRAY Céline de ses fonctions d'agent au sein de l'Agence Postale communale. Son contrat d'engagement passera donc de 5.00 heures à 2.50 heures.

Mme le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif à raison de 2H50 hebdomadaire et de recruter Mme Anja ARMBRUSTER à compter du 10 octobre 2020, suite à cette démission.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, la modification de la durée hebdomadaire de travail de Mme MUTTRAY Céline à compter du 1^{er} septembre 2020, la création d'un poste d'adjoint administratif et le recrutement de Mme Anja ARMBRUSTER à compter du 10 octobre 2020.

4. Désignation du membre de la Commission de contrôle des listes électorales

Mme le Maire rappelle aux élus que la commission de contrôle a deux missions principales et qu'elle est composée de trois membres.

Ses missions :

- Veiller à la régularité des listes électorales : dans ce cadre, elle peut réformer les décisions d'inscription ou de radiation d'électeurs prises par le maire et procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit.
- Statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) : le RAPO est formé par l'électeur concerné dans un délai de cinq jours à compter de la notification de la décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire à son encontre. Il est obligatoire avant tout recours devant le juge.

Sa composition :

Un conseiller municipal, un délégué de l'administration et un délégué du Tribunal Judiciaire.

Les membres de la commission sont nommés pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement du conseil municipal. Il est vivement conseillé de désigner des membres suppléants de la commission de contrôle.

Après discussion, les élus désignent Mme STIEFEL Martine membre de la commission de contrôle et M. MIRBACH Pascal suppléant.

5. Mise à disposition pour plantation de la parcelle 231 – Section 6

Mme le Maire fait part aux élus d'une demande de mise à disposition d'une parcelle – propriété communale – cadastrée Parcelle 231 – Section 6 pour M. THIERIOT Laurent.

M. THIERIOT souhaiterait clôturer la parcelle et y planter des arbres fruitiers dans un but ludique et éducatif pour les écoliers de la commune.

La commune se réserve un droit d'accès et d'intervention sur la parcelle en fonction de ses besoins.

Après discussion, les élus autorisent Mme le Maire à établir et à signer la convention avec M. THIERIOT Laurent. Cette mise à disposition sera gratuite en contrepartie M. THIERIOT s'engage à entretenir la parcelle. La convention sera conclue pour une durée de 9 ans avec tacite reconduction.

6. Délibération sur l'interdiction définitive de dépôts de gravats près de la Carrière

Mme le Maire propose aux élus d'interdire définitivement le dépôt de gravats à l'ensemble des habitants près de la Carrière située Section 26 - Parcelle 11 celle-ci étant saturée mais aussi dans un but écologique et environnemental.

Après discussion, les élus approuvent à l'unanimité cette décision.

7. Divers

Mme le Maire fait part des grandes lignes du budget communal 2020 approuvé par l'ancienne équipe le 28 février dernier.

Mme le Maire donne la parole à M. PETRY Philippe pour une présentation des travaux et de la gestion financière de notre forêt.

Mme le Maire fait part aux élus de l'élection de Mme FULLENWARTH Mylène à la Présidence du SIVU forestier de la Vallée de la Sauer regroupant dix communes forestières.

Mme le Maire présente l'état financier concernant la révision du Plan d'Occupation des Sols (PLU), l'état financier de l'école pour l'année 2019 et informe de l'estimation financière pour les travaux de voirie - 4^{ème} tranche.

Mme le Maire informe les élus des futurs investissements à prévoir : rénovation/restauration de l'Eglise – les murs de soutènement de l'église et du cimetière – le bâtiment désaffecté dans la résidence des Cerfs en vue de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Mme le Maire propose l'acquisition de 2 panneaux d'entrée d'agglomération « LANGENSOULTZBACH », le conseil municipal émet un avis favorable à cette acquisition.

Dans le cadre de la sécurité routière, le sujet de la signalisation en agglomération a été évoqué. Ce point sera discuté lors d'une prochaine séance.

Mme le Maire informe les élus de la reprise des activités des associations dans les diverses salles communales. Mais dans le contexte actuel de l'épidémie du Covid -19, un protocole sanitaire adapté aux activités et une liste des participants devront être remis en mairie par les associations.

Mme le Maire fait part de la rentrée scolaire et de l'effectif des élèves inscrits : 86 élèves dont 19 élèves en classe de PSM/MSM, 19 élèves en GSM/CP, 19 élèves en CE1/CE2 et 29 élèves en classe de CM1/CM2.

Les parents ont été destinataires du nouveau protocole sanitaire scolaire.

Mme le Maire informe les élus du travail effectué par des étudiants de l'école d'architecture dans notre commune, celle de Morsbronn et de Kutzenhausen sur le thème « CAP sur 2037 : se loger, se nourrir, se déplacer sur un territoire à énergie positive ».

Une restitution des travaux, à laquelle les habitants seront invités, aura lieu le samedi 10 octobre 2020 dans le cadre des Journées de l'architecture et sera suivie d'une conférence à l'église de Langensoultzbach.

La séance est levée à 22h30.

Pour copie conforme.

Langensoultzbach, le 04 septembre 2020.

Mme le Maire – Evelyne LEDIG

P. O. L'adjoint au Maire - DUCROS Philippe

[Signature]

